Droits Quotidiens

Je reçois des aides en nature (logement, vêtements, etc.), ai-je droit au RIS ?

Mise à jour : Vendredi 5 avril 2024
Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

Oui, si vous remplissez les autres conditions.

Les aides en nature (vêtements, voiture, essence, etc.) ne sont **pas pris en compte** pour calculer votre revenu d'intégration sociale (RIS).

Mais il y a une **exception** pour le **logement**, si :

- vous vivez dans un logement qui est votre résidence principale (pas un kot dans lequel vous ne vivez que la semaine, par exemple) ;
- ce logement appartient à une autre personne ;
- cette personne ne vit pas avec vous dans ce logement ;
- cette personne prend en charge les frais liés au logement (elle paie le loyer pour vous, ou elle rembourse l'emprunt hypothécaire, ou elle paie les factures d'électricité pour vous, etc.).

Dans ce cas, les **frais liés à votre logement,** qui sont payés par cette personne, **sont déduits** de votre RIS.

Il n'y a pas de liste qui précise quels sont ces frais, mais la circulaire donne quelques exemples.

Vous bénéficiez de l'**exonération générale** :

- 155 EUR par an (12,92 EUR par mois) si vous êtes cohabitant ;
- 250 EUR par an (20,83 EUR par mois) si vous êtes isolé ;
- 310 EUR par an (25,83 EUR par mois) si vous êtes une personne avec famille à charge.

L'exonération générale est appliquée à la fin du calcul, sur la somme de toutes vos ressources. Elle est appliquée si leur montant total de vos ressources est inférieur au RIS de votre catégorie.

Par exemple :
Les frais liés à votre logement, qui sont payés par une autre personne, s'élèvent à 250 EUR par mois.
On déduit de votre RIS 229,17 EUR par mois (250 EUR - 20,83 EUR).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 22 §2 et 33 de l'arrêté royal du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale.

Circulaire générale du 18 mars 2024 sur la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

Les documents types

Aucun document type lié.

BY NC ND